



ACCORDS DE COLLABORATION DE LA CTOI – APERÇU

PREPARE PAR : SECRETARIAT

OBJECTIF

Attirer l'attention de la Commission sur la liste des organismes avec lesquels elle collabore actuellement.

CONTEXTE

L'Article XV de l'Accord CTOI qui porte sur la *Coopération avec d'autres organisations et institutions* stipule ce qui suit :

La Commission coopère, et prend dans ce but les arrangements voulus, avec les organisations et institutions intergouvernementales, notamment avec celles qui travaillent dans le secteur des pêches, susceptibles de contribuer à ses travaux et de promouvoir la réalisation de ses objectifs, et plus particulièrement avec toute organisation ou institution intergouvernementale s'occupant des thons dans la Zone. La Commission peut conclure des accords avec ces organisations et institutions. Ces accords visent à favoriser la complémentarité et, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, à éviter les doubles emplois et les conflits entre les activités de la Commission et de ces organisations.

Collaborations actuelles

Secrétariat de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)

La CTOI a signé une Lettre d'intention (2020) avec l'ACAP pour unir leurs efforts visant à réduire les captures accidentelles d'albatros et de pétrels dans la zone de compétence de la CTOI.

Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT)

La CTOI a signé une Lettre d'entente (2019) avec la CCSBT en ce qui concerne le suivi des transbordements en mer des grands palangriers thoniers. Dans la zone de compétence de la CTOI, les MCG de la CCSBT et la CTOI comportent des dispositions similaires pour les transbordements. L'objectif de la Lettre d'entente est de limiter la duplication des travaux et de réduire les coûts associés pour les navires qui sont tenus de respecter les Résolutions tant de la CCSBT que de la CTOI.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Projet thonier ZADJN)

La deuxième phase du Projet ZADJN des océans communs FEM-FAO sur la Gestion durable des pêches thonières et la conservation de la biodiversité dans les zones au-delà de la juridiction nationale (Phase 2 du Projet thonier ZADJN), à mettre en œuvre dans le cadre des fonds du FEM-7, a désormais été approuvé par toutes les parties et devrait débuter à la mi-2022 [[cliquer ici](#)]. Les activités du projet comprendront le renforcement de la gestion des pêches de thon ; le renforcement du SCS afin d'améliorer les données halieutiques, l'application des MCG et la lutte contre la pêche INN ; et la réduction des impacts des pêches de thon sur l'environnement. Le descriptif complet du projet est disponible [[ici](#)].

En novembre 2021¹, la Commission a convenu de collaborer avec le projet en apportant une contribution en nature et en permettant au Secrétariat de faire office d'agence d'exécution nominale pour le projet. Le projet sera exécuté par une Unité de gestion du projet basée aux bureaux de la Division des pêches de la FAO au siège de la FAO avec l'assistance du personnel de l'Unité du cycle des projets et d'appui à la division ainsi que d'autres membres du personnel du siège.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FIRMS)

La CTOI est un partenaire de l'initiative de Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries ([FIRMS](#)) de la FAO et fournit régulièrement des rapports actualisés sur l'état des stocks des espèces gérées (également

dans le cadre du Registre mondial des stocks et des pêches du FIRMS). En outre, la CTOI collabore activement à l'Atlas mondial des thons du FIRMS en tant que fournisseur de données et ORGPT de support.

Protocole d'accord sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA)

La CTOI coopère de façon informelle avec l'IOSEA en ce qui concerne les interactions avec les tortues marines. De nombreux membres de la CTOI sont également des États signataires de l'IOSEA. L'interaction entre l'IOSEA et la CTOI est essentiellement à travers le Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires et le Comité Scientifique.

Projet SWIOFISH2 de la Commission de l'Océan Indien (SWIOFISH2)

L'équipe d'Application de la Commission est complétée par un expert en Suivi, Contrôle et Surveillance à temps plein qui apporte son assistance à la mise en œuvre des activités d'application de la CTOI. Cet expert est basé aux Seychelles dans le cadre d'un contrat de 36 mois conclu avec la COI (financé par la Banque Mondiale) en vue d'apporter un soutien aux CPC de la CTOI qui sont bénéficiaires du Projet SWIOFish 2.

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

L'IRD a développé le projet de « Grand Observatoire de l'Océan Indien » (G2OI) pour valoriser les données de la recherche de la région du sud-ouest de l'océan Indien, en partenariat avec des instituts nationaux des Comores, de Madagascar, de Maurice, de La Réunion et des Seychelles. L'objectif principal du projet est que les partenaires créent et alimentent une infrastructure de données régionale qui permettra aux utilisateurs finaux (scientifiques, gestionnaires, grand public) d'exploiter facilement le patrimoine de données régional par le biais de services web mis à disposition sur un portail de données dédié à l'infrastructure. Le Secrétariat de la CTOI apporte une assistance technique et des avis sur des éléments du projet qui se rapportent à la CTOI.

International Seafood Sustainability Foundation (ISSF)

Le Secrétariat de la CTOI travaille avec l'ISSF à l'épuration des données soumises par les usines de mise en conserve afin de pouvoir finalement comparer la composition par espèce estimée d'après les données des usines de mise en conserve avec celle provenant des soumissions de données de la CTOI et de mettre ces données à la disposition de la communauté scientifique de la CTOI. Le Secrétariat continuera à recevoir les données des usines de mise en conserve affiliées à l'ISSF et le personnel de la section Données du Secrétariat a régulièrement participé à l'actualisation du jeu de données épurées. Le Secrétariat de la CTOI collabore également avec l'ISSF sur une étude visant à la définition de normes minimales du SSE pour les pêcheries de l'océan Indien.

Mémorandum d'entente de l'Océan Indien sur le contrôle par l'État du port (IOMOU)

L'IOMOU travaille avec 20 autorités des États de l'océan Indien sur les contrôles par l'État du port (dont 19 Membres de la CTOI). La Loi entre la CTOI et l'IOMOU (2021) vise à sensibiliser les inspecteurs nationaux relevant des différents régimes de la CTOI et de l'IOMOU afin d'améliorer la coordination et l'efficacité de la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port et des contrôles par l'État du port.

Commission des pêches pour le Pacifique central et occidental (WCPFC)

La CTOI a signé un MOU (2007) avec la WCPFC afin de maintenir la consultation, la coopération et la collaboration sur des questions ayant rapport à des sujets d'intérêt communs.

Collaborations proposées

Commission Baleinière Internationale (CBI)

Un projet de Lettre d'intention entre la CTOI et la CBI (IOTC-2022-S26-09) est proposée afin de renforcer l'expertise au sein du Comité Scientifique sur les questions des prises accessoires de cétacés et d'améliorer les données disponibles sur les cétacés au Secrétariat de la CTOI.

Overseas Fishery Cooperation Foundation du Japon (OFCF)

La CTOI collabore avec l'Overseas Fishery Cooperation Foundation du Japon (« OFCF Japon ») depuis 20 ans pour améliorer les systèmes de collecte et de traitement des données sur les ressources en lien avec les pêcheries thonières de l'océan Indien.

Un projet de MOU entre la CTOI et l'OFCF (IOTC-2022-S26-10) est proposé aux fins de la poursuite de cette collaboration pour améliorer la précision des statistiques des pêches de thons et d'espèces apparentés et des

informations fournies par les États côtiers de la CTOI ainsi que pour renforcer les capacités en matière de collecte, gestion et déclaration des statistiques des pêches de thon par les États côtiers de la CTOI.

Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien (APSOI)

Un projet de MOU entre la CTOI et l'APSOI (IOTC-2022-S26-11) est proposé afin d'établir et de maintenir la consultation, la coopération et la collaboration sur des questions ayant rapport à des sujets d'intérêt communs à la CTOI et aux MOP à l'APSOI.

RECOMMANDATION/S

Que la Commission :

1. **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2022-S26-08 concernant les accords de collaboration actuels de la CTOI.